

# Droit civil et fondements de droit romain

## Titulaire

Patrick VASSART (Coordonnateur)

## Mnémonique du cours

DROI-C1171

## Crédits ECTS

10 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

1e et 2e quadrimestre

## Campus

UMons

## Contenu du cours

Introduction au droit romain (évolution institutionnelle et contexte historique); introduction au droit civil sur la base de la réception scientifique des notions et méthodes du droit romain; notions de personnalité et de droit familial; propriété et droits réels démembrés; sources des obligations; description des principaux contrats spéciaux; éléments de procédure.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Acquérir un socle de savoirs juridiques de base pour maîtriser les mécanismes juridiques; utiliser la langue comme un outil de la pensée juridique.

## Pré-requis et co-requis

### Cours ayant celui-ci comme pré-requis

DROI-C2172 | Droit des obligations | 10 crédits, DROI-C2177 | Droits réels | 5 crédits, DROI-C3174 | Droit des familles | 5 crédits et DROI-C3177 | Droit du procès civil | 5 crédits

### Connaissances et compétences pré-requises

S'agissant d'un cours du bloc I du cycle de Bachelier en droit, il n'y a pas de cours prérequis; une excellente maîtrise orale et écrite de la langue française est nécessaire; des notions de latin peuvent aider l'étudiant à comprendre la matière.

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Cours *ex cathedra*, appuyé de travaux pratiques en groupes restreints d'étudiants.

## Références, bibliographie et lectures recommandées

- 1) manuel intitulé *La jeunesse de notre droit - Archétypes de droit romain*, éd. Bruylant, Bruxelles.
- 2) documents postés sur le site UV du cours.

## Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

UMons

### Contact(s)

patrick.vassart@ulb.be

065/37.32.42 ou 02/650.38.81

## Méthode(s) d'évaluation

Autre, Examen écrit et Examen oral

### Examen écrit

Question à point négatif et Question fermée à Choix Multiple (QCM)

### Examen oral

Question ouverte à développement long

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

A l'issue du premier quadrimestre, épreuve écrite sous forme de questionnaire à choix multiples (note réduite de points négatifs par réponse erronée; zéro en l'absence de réponse); dispense, lors des examens oraux, de la matière enseignée au premier quadrimestre (partie institutionnelle, droit public et personnalité); si note égale ou supérieure à 10/20 lors de l'épreuve écrite en janvier. Examens oraux en juin et août-septembre, évalués soit par le titulaire du cours soit par un.e assistant.e dédié.e, soit par l'un et l'autre conjointement.

## Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note obtenue pour les travaux pratiques intervient à hauteur d'un quart de la note globale attribuée pour l'UE; l'examen oral intervient à hauteur de trois quarts de la note globale; l'épreuve de janvier a pour enjeu une dispense partielle de matière pour les examens oraux.

## Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Mons/bloc 1

